



Athlète sélectionné au CSND (Comité Sport et Neige du Dauphiné)

Votre enfant est sélectionné en PEI en classe de 3ème

- Une cotisation est à régler directement aux entraîneurs du Comité au début de l'année scolaire. Elle correspond aux encadrements des entraînements pendant le temps scolaire (hors stages)
- Une facturation sera effectuée par le club auprès des familles pour les stages et les compétitions suivis dans le cadre du Comité, en générale après la saison, au printemps.

Votre enfants est sélectionné en ST (seconde/terminale en 4 ans) au lycée Jean Prévost

- Une cotisation est à régler directement aux entraîneurs du Comité au début de l'année scolaire. Elle correspond aux encadrements des entraînements pendant le temps scolaire (hors stages)
- Une facturation mensuelle sera effectuée par le club auprès des familles sur 10 mois de juillet à avril. Le montant et fonction de l'activité : ski de fond ou biathlon et du niveau de classe : ST1, ST2, ST3,ST4.
Pour le club d'Autrans vous pouvez régler soit sous forme de virement soit en 10 chèques qui seront encaissés chaque mois.
- Une régularisation sera effectuée après la saison d'hiver, au printemps correspondant aux frais en rapport aux participations à certaines compétitions nationales et ou internationales.

Pour toutes questions vous pouvez nous contacter par mail : fond@usautrans.fr